

Définition



Cette prestation consiste à assister les entreprises dans l'évaluation de ses actions de formation réalisées.

Description de la prestation



Cette prestation d'assistance consiste à aider l'entreprise dans :

- L'élaboration du processus d'évaluation des actions de formation.
- La fixation des critères et des indicateurs nécessaires pour l'évaluation des actions de formation.
- L'élaboration des outils nécessaires à l'évaluation
- La réalisation de l'évaluation sur un échantillon représentatif d'actions de formation.

Objectifs de la prestation



- Mesurer l'efficacité de la formation
- Assurer l'amélioration continue du processus d'évaluation des actions de formation et apporter les ajustements nécessaires au système de formation
- Implanter la fonction évaluation et l'intégrer au sein du projet de formation

Résultats attendus



- Ressources humaines maîtrisant la méthodologie et les outils d'évaluation.
- Ressources humaines capables d'utiliser les outils d'évaluation, disponibles et de concevoir ces outils en cas de besoin.
- Rapport d'évaluation des actions de formation évaluées dans le cadre de cette assistance.
- Rapport concernant cette action d'assistance

Conditions de déroulement



- Disponibilité de l'entreprise à implanter un système d'évaluation
- Designier un responsable des ressources humaines et/ ou de formation pour assurer la coordination et le pilotage pour l'implantation de cette démarche.
- Designier une équipe de travail pour garantir le transfert et assurer la continuité.
- Assurer la communication et l'information interne autour de ce projet.
- Assurer la logistique nécessaire au déroulement du projet.

Délais



- Répondre à l'entreprise dans 10 jours.
- Démarrage de la réalisation dès la signature de la convention.
- Rapport final à transmettre après la validation finale dans un délai de 35 jours.

Profil de l'intervenant



- Conseiller en formation et/ ou en ressources humaines.
- Expérience de 5 ans au moins dans le domaine du consulting

Conditions d'éligibilité



- Taille de l'entreprise sera prise en considération lors de l'analyse de la demande.
- Entreprise ayant réalisée totalement ou partiellement son plan de formation durant l'année N ou N-1